

Élaborer la trame verte et bleue [TVB] : des choix méthodologiques et une démarche à mettre en œuvre

CONTEXTE

Le SCoT de la CASA concourt à répondre à 5 grands objectifs dont celui de "l'utilisation économe des espaces naturels et de la préservation des ressources naturelles ainsi que des continuités écologiques".

Pour y répondre de manière pertinente, la CASA a adopté des choix méthodologiques relatifs au diagnostic préliminaire, aux spécifications du marché, à la concertation des acteurs, aux données mobilisées et à la définition des réservoirs et corridors de biodiversité.



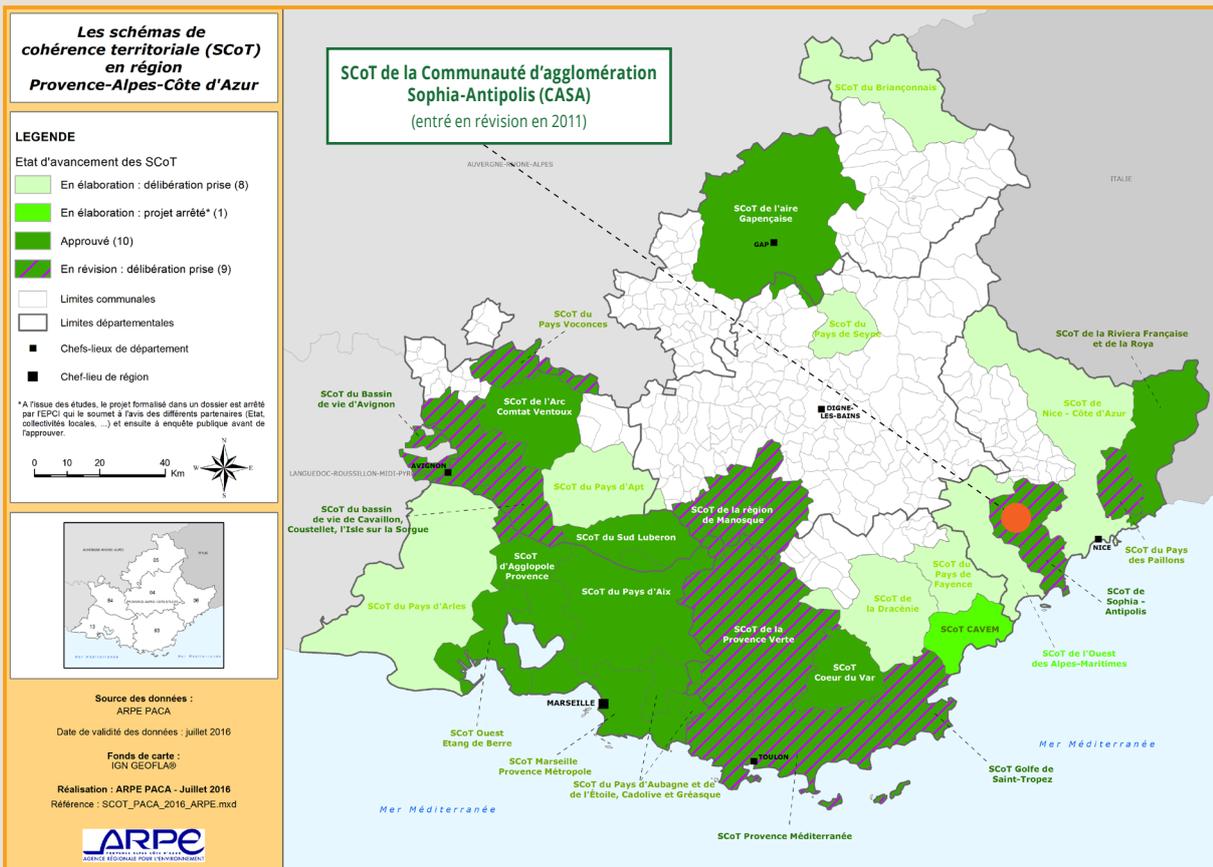
Orientation stratégique 1 > Actions 1, 2, 5



FICHES n° 1, 2, 5, 14



ÉCHELLE DE MISE EN ŒUVRE



Mise en œuvre du SRCE en Provence-Alpes-Côte d'Azur



LES PRÉALABLES À L'ÉTUDE DE LA TVB

La collectivité a fait le choix d'une analyse préalable en régie (accueil d'une stagiaire de niveau master 2) afin de définir le niveau d'enjeux sur son territoire. Sur la base des travaux menés dans le cadre du SRCE, cette analyse a permis de définir :

- les spécificités du territoire,
- les acteurs et gestionnaires de données environnementales à mobiliser,
- les lacunes en termes de connaissances naturalistes,
- la méthodologie à définir.

UN MARCHÉ ADAPTÉ POUR LE CHOIX D'UN PRESTATAIRE CIBLÉ

La consultation lancée par la CASA en février 2015 a ciblé des points essentiels :

- le choix d'une **équipe pluridisciplinaire** pouvant répondre aux objectifs techniques de la TVB mais également à sa traduction dans les documents de planification (précisé dans les CCAP¹/CCTP²),



Le choix d'une équipe pluridisciplinaire

- la définition d'un **critère spécifique d'attribution du marché, portant sur la précision de la méthodologie** proposée par le candidat (précisé dans le CCTP/RC³),
- l'élaboration par le prestataire d'un **guide méthodologique pour l'intégration de la TVB dans les documents communaux** (précisé dans le CCTP),
- la traçabilité des données collectées et un **rendu intégrable sous SIG** (précisé dans le CCTP).

LE LIEN ESSENTIEL AVEC LE TERRITOIRE

La mobilisation de l'ensemble des acteurs potentiellement concernés par la mise en œuvre de la TVB est essentielle en amont du projet. Des réunions techniques mobilisant les acteurs du territoire de la CASA ont permis de :

- présenter, préciser et valider les points méthodologiques et techniques,
- partager et préciser les enjeux naturalistes, caractériser les espaces naturels et les sous-trames, définir les espèces indicatrices du territoire,
- identifier les bases de données complémentaires mobilisables.

La concertation permet d'éviter que certaines mesures prises pour préserver les continuités écologiques aient un impact non anticipé sur certaines activités (agricoles, forestières, ...).

QUELS ACTEURS ASSOCIER ?

DREAL, Région, Département, Direction départementale des territoires (et de la mer), Conservatoire Botanique National, ONF, ONEMA, gestionnaires de milieux aquatiques, gestionnaires d'espaces naturels, associations naturalistes, représentants du monde agricole, ...

FAIRE "TOMBER" LES LIMITES ADMINISTRATIVES

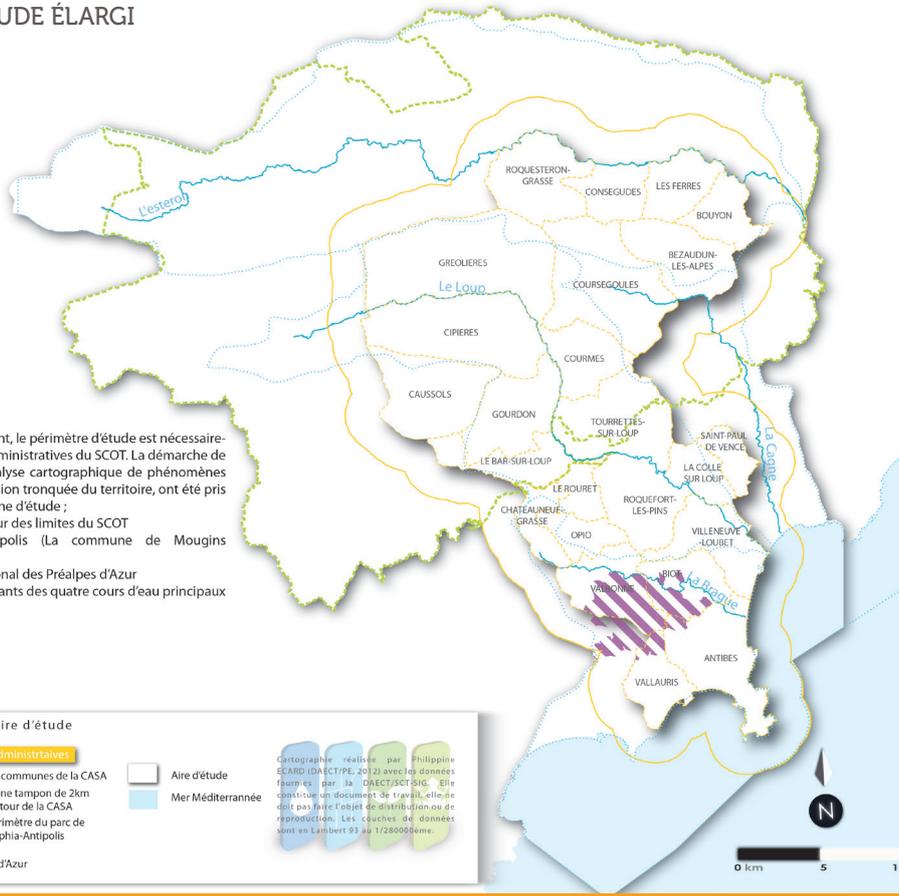
Un périmètre d'étude élargi est indispensable pour assurer une TVB cohérente avec celles des territoires voisins et à l'échelle des entités écologiques ou de gestion.

Le SCoT de la CASA a ainsi intégré à son périmètre d'étude :

- une zone tampon de 2 km pour prendre en compte les continuités et fragmentations avec les territoires voisins,
- des périmètres d'aménagement et de gestion,
- des entités écologiques (bassin-versant, massif forestier, etc.) au-delà du territoire de la CASA,
- les communes en amont du fleuve Loup,
- les communes Natura 2000 du territoire de la CASA.

UN PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE ÉLARGI

– ScoT de la CASA –



Comme mentionné précédemment, le périmètre d'étude est nécessairement plus large que les limites administratives du SCOT. La démarche de TVB consiste en effet en une analyse cartographique de phénomènes naturels. Pour ne pas avoir une vision tronquée du territoire, ont été pris en compte dans le choix de la zone d'étude ;

- Une zone tampon de 2 km autour des limites du SCOT
- Le périmètre de Sophia-Antipolis (La commune de Mougins n'appartenant pas à la CASA)
- Les limites du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur
- Les limites des sous-bassins versants des quatre cours d'eau principaux de la CASA

- Le Loup
- La Cagne
- La Brague
- L'Estéron

Figure 7 : Détermination de l'aire d'étude



Cartographie réalisée par Philippe ECARD (DAECT/PE, 2012) avec les données fournies par la DAECT/SIG. Elle constitue un document de travail, elle ne doit pas faire l'objet de distribution ou de reproduction. Les couches de données sont en Lambert 93 au 1/280000ème.

DES DONNÉES POUR CARACTÉRISER LE TERRITOIRE ET SON ÉTAT DE FRAGMENTATION

CHOISIR LA DONNÉE DE RÉFÉRENCE POUR CARACTÉRISER LA TVB DU TERRITOIRE

L'analyse cartographique se base généralement sur une **occupation du sol**. Celle-ci peut être constituée avec :

- un **mode d'occupation des sols (MOS)**, produit sur l'ensemble du périmètre d'étude, sur la base des spécifications techniques définies à l'échelle régionale par le CRIGE PACA (www.crige-paca.org),
- une **occupation du sol composite**, sur la base de données déjà existantes (notamment Corine Land Cover 2012 publiée en août 2015, ou encore Occupation du sol régionale du CRIGE PACA), complétée ou précisée par des bases de données thématiques.

Les critères de choix sont multiples et reposent sur les capacités d'acquisition et d'exploitation des collectivités. Sur le territoire du SCOT de la CASA, le choix s'est porté vers une occupation du sol composite afin d'exploiter des données pré-existantes.

DÉCRIRE LES ÉLÉMENTS DE FRAGMENTATION DU TERRITOIRE

Le SCOT de la CASA a choisi de **hiérarchiser et cartographier les éléments anthropiques de fragmentation** en 3 catégories, au regard des capacités des espèces à les franchir. Cette classification reste toutefois imparfaite du fait de capacités de franchissement variables d'une espèce à l'autre.

		Éléments anthropiques	
Niveaux de fragmentation	I	Liaisons routières supérieures à 2 voies Tissu urbain continu	+
	II	Liaisons routières à 2 voies larges Tissu urbain discontinu Décharges Extraction de matériaux Zones industrielles et commerciales Zones portuaires Obstacles aquatiques (barrages, seuils, ...)	
	III	Liaisons routières de 1 à 2 voies étroites Lignes électriques Voies ferrées normales	-

Catégories liées au niveau de fragmentation des éléments anthropiques - SCOT de la CASA



CHOISIR LES "ESPÈCES INDICATRICES" POUR IDENTIFIER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

Le SCoT de la CASA a choisi de réaliser une cartographie de sous-trames identiques à celles du SRCE :

- 3 sous-trames vertes (milieux ouverts, milieux semi-ouverts, milieux forestiers),
- 2 sous-trames bleues (milieux humides, milieux aquatiques).

Il est possible d'ajouter autant de sous-trames que nécessaire, en fonction d'enjeux spécifiques identifiés sur le territoire : mosaïque agricole, milieux agricoles associés, milieux anthropiques pouvant avoir une fonctionnalité écologique, sous-trames ciblant des groupes d'espèces (batraciens, chiroptères, etc.)

CONSTITUER UNE BASE DE DONNÉES DES ESPÈCES PRÉSENTES

Cette base de données peut être constituée à partir de données d'observation existantes d'espèces (par exemple SILENE Flore et SILENE faune : www.silene.eu ou Faune PACA : www.faune-paca.org), complétées par des inventaires ou études spécifiques au territoire et aux espèces présentes (espèces invasives, espèces patrimoniales, inventaires participatifs, atlas de la biodiversité communale, etc.). Pour caractériser les sous-trames, des espèces ont été ajoutées car localement intéressantes : Vipère d'Orsini, Spélerpès de Strinati, etc. L'analyse de ces données a ensuite été étayée par le concours de partenaires naturalistes.

Des fiches de synthèse sur les espèces TVB du SRCE précisent leurs principaux traits de vie et leurs aires de répartition. Dans un premier temps, les équipes peuvent se référer à cette information disponible sur le site de la DREAL PACA.

EN SAVOIR +



- Guide : *SRCE : comment l'intégrer dans mon document d'urbanisme ?*
> Fiche n°14
- www.paca.developpement-durable.gouv.fr
> Biodiversité – Eau – Paysages > Biodiversité
> Continuités écologiques et trame verte et bleue
> Schéma Régional de Cohérence Ecologique
> Le SRCE : pas à pas > Espèces TVB PACA
- www.casa-info.fr > Aménagement > SCoT
> Révision SCoT en cours
- www.observatoire-biodiversite-paca.org > SRCE
- Fiches "retours d'expériences" réalisées dans le cadre du partenariat Région / 5 Agences d'urbanisme 2015

¹ Cahier des clauses administratives particulières

² Cahier des clauses techniques particulières

³ Règlement de consultation

RÉDACTION & RELECTURE

Agnès HENNEQUIN - Unité Biodiversité et espaces naturels / Agence régionale pour l'environnement et l'écodéveloppement Provence-Alpes-Côte d'Azur [ARPE PACA]

Frédérique GERBEAUD-MAULIN - DREAL PACA
Céline HAYOT - Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Réalisation ARPE PACA - Unité Information et Communication
Octobre 2016

Réalisation :



Avec le soutien de :



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

Fai avans !

